

Index égalité Hommes/Femmes



Cet index est incalculable car la population de l'Union Départementale des Associations Familiales est très féminine. En effet, il n'y a pas assez d'hommes dans notre effectif pour comparer les données.

Nos métiers, tournés vers l'aide sociale et l'accompagnement des familles sont des métiers majoritairement féminins, où les candidatures masculines sont très faibles. Les formations menant à ces métiers comportent elles-mêmes peu de jeunes hommes.

La philosophie de l'UDAF est d'assurer l'égalité de traitement entre tous les collaborateurs que ce soit dans l'emploi, le recrutement, la sélection ou encore les promotions.

Elle lutte contre toute forme de discrimination et valorise l'évolution professionnelle des collaborateurs selon leurs compétences et leurs performances.

Elle s'attache à garantir l'égalité de traitement et des chances entre les femmes et les hommes en matière de recrutement :

- d'accès à la formation
- de promotion
- de rémunération
- et de gestion des parcours professionnels.



Malgré une politique d'égalité salariale engagée depuis des années, les indicateurs permettant d'établir l'index Egalité Femmes-Hommes ne s'adaptant pas à notre association, le rendent incalculable au 1^{er} janvier 2026 au titre de l'année 2025.

Cependant, notre engagement sur le sujet nous permet d'obtenir une majorité des points sur les indicateurs suivants :

✓ **L'écart de répartition des augmentations individuelles : 25 / 35**



✓ **La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10 / 10**

✓ **Salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité : 0 / 15**

Au titre de l'index 2025, nous obtenons une note de 35 / 60 sur les indicateurs calculables.

Notre ambition est de poursuivre nos efforts afin d'attirer davantage de talents masculins dans nos métiers et de susciter des vocations.

Nous avons conscience du formidable levier de performance qu'est la diversité au sein de notre association.